

Soutien aux entreprises dans la crise Covid-19 :

## **MESURES D'URGENCE POUR LA FILIÈRE FORÊT-BOIS**

### **Les propositions de la filière forêt-bois de Bourgogne-Franche-Comté**

Les représentants de la filière régionale souhaitent attirer l'attention des élus et des pouvoirs publics sur les difficultés rencontrées actuellement par nos entreprises, et sur les mesures qui sont nécessaires pour aider notre économie régionale à sortir de cette crise.

La crise actuelle du Covid-19 vient s'ajouter aux crises climatiques et sanitaires qui touchent durement notre région depuis plusieurs années et qui impactent très fortement nos peuplements forestiers et le devenir de nos récoltes en qualité et quantité, mais aussi l'ensemble de la filière qui ne trouve plus de débouchés pour certaines catégories de produits tels que les bois scolytés ou le bois énergie pour lequel il n'y a plus de marché.

Pour mémoire :

#### Crises climatiques :

- Tempêtes (Lothar le 26/12/1999 et Xynthia les 27 et 28/12/2009)
- Sécheresse de 2018, 2019 et printemps 2020
- Hausse anormale des températures depuis plusieurs années qui impacte gravement le renouvellement des forêts

#### Crises sanitaires :

- Chalarose du frêne
- Pyrale du buis
- Scolytes de l'épicéa
- Dépérissement du hêtre

S'ajoutent à ces différentes crises les craintes de fermeture du site de CF2P à Lure qui risque de priver les scieries de la région de leurs débouchés pour les produits connexes.

## **AIDER LES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ : ACCÈS AUX AIDES FINANCIÈRES**

---

La trésorerie des entreprises est le problème n°1. Le règlement de leurs factures dépend de leurs capacités de trésorerie, capacités qui vont se réduire si les marchés avals se ferment. C'est bien toute la chaîne de la filière qui va être impactée si les crédits inter-entreprises sautent : **il faut soutenir les trésoreries pour que les règlements se fassent entre les maillons de la chaîne.**

Plus précisément :

- Aides bancaires : les banques disent en off qu'elles n'aideront pas les entreprises fragiles. Cette position n'est pas concevable et **cette limitation de l'aide aux entreprises qui vont bien se retrouve hélas à tous les échelons des différentes aides.** Il a été demandé de faire remonter au ministère le nom des banques qui rechignent ou refusent.

- Prêts de trésorerie : les entreprises sont prudentes sur l'introduction de la marge de la banque à partir de la deuxième année. Cette marge dépendra de la négociation entre l'entreprise et la banque, donc de l'appréciation de la banque sur une entreprise qu'elle estimerait "fragile".
- Les différents dispositifs (Atout, Rebond, etc.) sont le plus souvent appuyés sur un financement bancaire à 1 pour 1 et dépendent donc du bon vouloir des banques. Il faut donc que les banques acceptent ces financements "leviers", même pour les entreprises fragiles.
- Les **reports d'échéances doivent être généralisés** auprès de toutes les banques, quelle que soit la situation de l'entreprise.
- **Demande d'une exonération de CFE** (Cotisation Foncière des Entreprises) en 2020 pour les TPE et micro-entreprises éligibles au fonds de solidarité.
- Les entreprises ont besoin de connaître le **fonctionnement de l'avance remboursable** annoncée mi-avril. Les entreprises ont besoin d'un avantage de type billet de trésorerie (cf. point ci-après).
- Activité partielle :
  - Apurement de tous les dossiers en retard pour la réception d'identifiants pour pouvoir faire les demandes d'activité partielle.
  - Inquiétude vive sur le délai de paiement du chômage partiel : **nécessité impérieuse de délais rapides de versement** qui soient respectés (des dossiers de novembre n'étaient toujours pas payés en mars).
  - Il faut permettre **qu'un accord de prise en charge de chômage partiel puisse déclencher un billet de trésorerie** auprès des banques.
- Délais de versement : pour TOUS les dispositifs, une très grande vigilance doit être accordée aux délais du versement réel et concret de l'argent. Nombre d'institutions estiment avoir fait leur travail quand elles ont accordé l'aide et ne sont pas vigilantes sur la réalité du versement (cas rencontrés – avant Covid – d'entreprises mises encore plus en difficulté du fait de ces retards de versement). **Quels sont les engagements des différents financeurs sur les délais réels de versement ?**
- Il faut faire établir pour tous les chantiers publics arrêtés pour une période indéterminée des **"ordres de services d'arrêt de chantier"**, afin d'éviter les pénalités de retard qui fragiliseraient davantage la trésorerie des entreprises.
  - ***Les conditions d'octroi des PGE par les banques sont-elles désormais adaptées aux entreprises "fragiles" (la majorité des entreprises de la filière bois), voire en procédure de sauvegarde ?***
  - ***Une entrée en capital comme envisagée dans l'hôtellerie restauration est-elle possible ? Sous quelle forme ?***

## **AIDER LES ENTREPRISES À REPRENDRE : CONDITION DE REPRISE D'ACTIVITÉ**

---

- Faciliter l'approvisionnement des entreprises en équipements de protection des salariés. Trop d'entreprises diffèrent aujourd'hui leur reprise faute d'avoir reçu leurs équipements.
- Permis de construire : il est indispensable de **confirmer les informations du 17 avril et veiller à ne pas revenir sur les dispositions concernant les délais et recours** (qui avaient été de 6 mois au lieu de 3, ce qui voudrait dire aucun nouveau chantier avant 2021).
- Reprise des chantiers de construction en cours, commandés, budgétés, commencés et qui sont à l'arrêt : **il faut pour cela que les entreprises de construction disposent de trésorerie** pour pouvoir verser les nécessaires **acomptes à leurs fournisseurs** qui vont être prudents (cf. point précédent sur la trésorerie). Les exploitants forestiers, entreprises de 1<sup>ère</sup> transformation et 2<sup>nde</sup> transformation ont acheté, mobilisé des bois, de la matière première qui ne demande qu'à être mise en œuvre et qui bloque leurs trésoreries.
- La perception est aujourd'hui d'un blocage important des chantiers par les principaux majors, ce qui bloque fortement les productions immédiates et dans l'avenir. Il est nécessaire de **mobiliser ces grands faiseurs qui ont un effet d'entraînement**, en particulier sur les plus petites entreprises. La filière a le sentiment que les petits constructeurs se mobilisent et font tout ce qu'ils peuvent pour redémarrer, alors que les grands groupes, avec leur effet d'entraînement, ne le font pas.
- Assurances : certaines assurances **diminuent les encours garantis clients**, malgré la reprise ; dans les mois qui viennent, elles risquent fortement de diminuer ces encours. La Coface continue pour le moment, mais quelle sera la situation à l'avenir ? Il est nécessaire d'agir sur ce levier dès maintenant, car s'il n'est pas traité aujourd'hui, le problème apparaîtra pleinement à l'automne, quand toutes les entreprises essaieront de reprendre une activité normale.
- Hébergement : les entreprises de travaux forestiers ont des difficultés à reprendre les chantiers lointains car elles ne trouvent pas sur place de **solutions de restauration et hébergement**. Il faut mettre en place une **offre pour les professionnels**, par exemple en **prenant en compte les frais fixes** de ces hôtels restaurants pour ces prestations à nombre de clients réduit.
- Travail en forêt des particuliers : pour les forêts privées, cette autorisation doit être clairement établie pour les personnes entrant en forêt, pour le bois de chauffage au particulier (exploitation de taillis en bois de chauffage par personnes individuelles). Il s'agit là de situations comparables aux souplesses accordées aux jardins ouvriers. En effet, si ce sont des coupes de bois de chauffage, il y existe un contrat de vente (et une quantité a priori limitée, souvent 30 stères soit besoin moyen pour un foyer et par an) pour les particuliers. **Les particuliers effectuant ces travaux ont besoin d'un assouplissement des mesures de confinement.**

Ces travaux seront réalisés dans le respect des règles sanitaires, de la sécurité des intervenants (prévention des risques inhérents à ce type d'activité) et de la lutte contre le travail dissimulé.

Cette demande est très loin d'être anecdotique : après les tempêtes de février, avec les scolytes, la chararose, les effets du réchauffement et des sécheresses, énormément d'interventions sont à faire en forêt.

→ ***Les assurances crédits SFAC Coface... garantes des crédits inter-entreprises, ont-elles été incitées à maintenir dans la durée leur garanties, voire incitées à assouplir leurs engagements (notamment vers les entreprises fragiles) ?***

→ *La maîtrise d'ouvrage publique s'est-elle emparée de l'après-confinement ? Y aura-t-il une continuité de projets et de travaux à la suite des chantiers en cours dont la visibilité est d'environ 3 à 4 mois ? Un plan de relance est-il envisagé ?*

## INVESTIR POUR APPUYER CETTE REPRISE

---

- Il faut absolument **encourager les pouvoirs publics et collectivités territoriales** – du moins celles non impactées par le gel des élections municipales – à **reprendre ou lancer des chantiers de construction rénovation** : il faut donner des signaux de reprise.
- Il faut en particulier **donner possibilité aux maires “par intérim” d’engager des chantiers et travaux**, notamment ceux qui étaient déjà prévus, sans attendre le deuxième tour des municipales. À ce jour ils ne peuvent pas disposer normalement du budget 2020 de leur commune.
- Cette période est l’occasion de promouvoir la filière artisanale en vue des **travaux dans les collèges et lycées, quand ils ne rouvrent pas**, avec des programmations de travaux dès le mois de mai, pour laisser ainsi le temps aux entreprises d’intervenir plutôt que de courir sur les 15 premiers jours d’août et développer des projets plus ambitieux.
- Cette relance par l’investissement, notamment public, doit se faire sur les caractéristiques du matériau bois : local, vert, stockant du carbone, recyclable. Aujourd’hui plus que jamais, **consommer du bois français est fondamental pour les producteurs et les forêts**. La filière forêt-bois peut redémarrer fort, car le bois a d’immenses qualités qui le permettent.
- Il faut mettre **l’accent auprès des professionnels sur les ressources locales**, les catalogues d’approvisionnements locaux.
- Il faut développer les aides à la **rénovation énergétique** des logements des particuliers afin de soutenir la filière tout en valorisant les ressources énergétiques bois locales
- En période de crise sanitaire forestière, maintenir l’approvisionnement des chaufferies avec de la plaquette locale même si les cours du gaz baissent et permettent à des exploitants de chaufferies de faire des économies.

## CONCLUSION

---

Notre filière forêt-bois est stratégique et d’avenir, elle doit prendre toute sa part dans le changement de cap annoncé entre autre par le Président E. Macron. Parce qu’elle est écologique, sociétale et économique, elle remplit tous les critères, elle doit être au cœur des réflexions des acteurs politiques et économiques. En région Bourgogne-Franche-Comté, nous représentons 5 000 entreprises et établissements, 20 000 emplois salariés, 1,7 million d’hectares de forêt : une filière VITALE pour le changement climatique en cours.

De nombreux lobbies du monde d’avant sont en marche : quid de la neutralité carbone, de la lutte contre le réchauffement climatique... ? Notre filière est pourtant une partie des solutions !

C’est pourquoi nous comptons prioritairement sur nos élus régionaux pour s’accaparer du sujet et contribuer à ce que cette filière soit à sa place, qui est plus qu’importante ! Si nous comptons sur vous, vous pouvez compter sur nous pour vous accompagner, pour vous faciliter la tâche.

\*\*\*\*\*

## Qui sommes-nous ?

**FIBOIS Bourgogne-Franche-Comté** est l'interprofession de la filière forêt bois régionale. Elle a pour objet de développer la production, la mobilisation, l'exploitation, l'utilisation, la transformation et la promotion du bois de Bourgogne-Franche-Comté.

Lieu de rencontre, d'échange et de concertation, l'association fédère et représente tous les acteurs de la filière forêt-bois, toutes celles et tous ceux qui contribuent à faire pousser du bois, à le récolter, à le transporter, à le transformer et à le mettre en œuvre : pépiniéristes, propriétaires forestiers, sylviculteurs, exploitants forestiers, coopératives et experts forestiers, producteurs de combustibles bois, industriels de la première transformation du bois (sciage, tranchage, déroulage...), industriels et artisans de la deuxième transformation du bois (emballage, ameublement, agencement, construction...).

+ d'infos : [fibois-bfc.fr](http://fibois-bfc.fr)

### Contact :

Christian Dubois, délégué général de FIBOIS Bourgogne-Franche-Comté  
[cdubois@fibois-bfc.fr](mailto:cdubois@fibois-bfc.fr) - 06 87 14 66 20